



## **SAINTE-JULIE**

### **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2017**

#### **PROCLAMATION - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Le conseil proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et invite tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations.

#### **MODIFICATION - DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2017**

Le conseil convient de tenir la séance ordinaire du mois d'août 2017 le lundi 21 août au lieu du lundi 14 août.

#### **RATIFICATION DE DÉPENSE**

Le conseil ratifie la dépense suivante pour la participation d'un conseiller à l'événement Hommage aux 20 ans de vie politique de Caroline St-Hilaire le 1<sup>er</sup> juin au coût de 150 \$.

#### **RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY**

Le conseil autorise la signature de l'entente intermunicipale relative à la réfection de la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie à intervenir entre la Ville de Varennes et la Ville de Sainte-Julie.

#### **REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION**

Le conseil nomme le conseiller M. Normand Varin à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville et nomme le conseiller M. Mario Lemay à titre de substitut, en cas d'absence de M. Varin.

## **RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES**

Le conseil reconnaît la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines montérégiennes et exprime la volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

## **AIDES FINANCIÈRES**

Le conseil verse une aide financière de :

- 250 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour le Gala Méritas 2017 dans la catégorie « Persévérance »;
- 500 \$ au Club Lions Ste-Julie de Verchères;
- 350 \$ à la Maison de l'entraide de Sainte-Julie.

## **NOUVELLE SIGNALISATION - RUE DU PONCEAU**

Compte tenu que les véhicules stationnés dans la courbe située près du 640, rue du Ponceau, nuisent à la sécurité des piétons, le conseil convient de créer une zone d'arrêt interdit sur une distance de 18 mètres dans la courbe située près du 641, rue du Ponceau, en y installant deux panneaux « arrêt interdit, excepté poste 2 minutes », du côté impair, en amont et en aval du passage piétonnier et de créer une zone de stationnement interdit dans cette courbe, en y installant deux panneaux « stationnement interdit », du côté pair, devant le 640, rue du Ponceau.

## **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil accorde les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses pour une dépense totale de 6 399,04 \$.

## **ACHATS - OCTROI DE CONTRATS - FONDS RÉSERVÉ - PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

Le conseil adjuge l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats pour une dépense totale de 10 078,72 \$.

### **ADJUDICATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 153 000 \$**

Le conseil adjuge l'émission d'obligations au montant de 6 153 000 \$ de la Ville de Sainte-Julie à la firme Financière Banque Nationale inc.

### **OBLIGATIONS - CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU**

La Ville émet une série d'obligations pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

### **DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2016**

Le conseil approuve le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016 et transmet une copie de celui-ci au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST**

Le conseil accorde à la compagnie Éclairage Quattro inc. le contrat pour l'achat et la livraison de fûts pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost pour un montant de 29 433,60 \$, toutes taxes incluses.

Le conseil accorde à la compagnie Franklin Empire inc. le contrat pour l'achat et la livraison de luminaires pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost pour un montant de 40 241,25 \$, toutes taxes incluses.

### **MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC LE LOGICIEL PCSWM**

Le conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec le logiciel PCSWM.

### **PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES**

Le conseil approuve des plans-concept d'agrandissement d'un bâtiment industriel, d'affichage, de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade, d'aménagement paysager, de

rénovation extérieure et de construction d'une remise. Le conseil refuse des plans-concept d'installation de panneaux d'intimité ainsi qu'une demande de modification au règlement de zonage. Le conseil approuve par ailleurs des demandes de dérogations mineures.

### **PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT**

Le conseil formule une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire qui rejoindra la future conduite d'égout prévue sur les terrains privés le long de la rue Nobel et qui desservira en égout sanitaire le projet domiciliaire Quartier Lumicité et le projet domiciliaire Sommet sur le Golf, en plus de rendre possible le branchement des résidences localisées sur la montée des Quarante-Deux et adossées au projet Quartier Lumicité, l'érablière Le Rossignol ainsi que le Club de Golf de la Vallée du Richelieu.

### **NOMINATION - COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseil nomme Mme Isabelle Tardif membre non permanent (citoyen) du Comité de l'environnement pour un premier mandat de deux (2) ans se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et convient de mettre en banque la candidature de Mme Marylène Lavigne pour une période de 24 mois, dans l'éventualité où un poste se libère.

### **GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES - ÉTÉ 2017**

Le conseil accepte les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures.

### **PARCOURS SANTÉ POUR ÂÎNÉS DANS UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

Le conseil autorise le dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) pour l'aménagement d'un parcours santé dans un parc intergénérationnel.

### **AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE**

Le conseil verse des aides financières à de jeunes athlètes et artistes qui se sont illustrés dans leur discipline.

## **FUTURS RÈGLEMENTS**

Le conseil annonce qu'à une séance ultérieure, il adoptera un règlement pour :

- amender le règlement concernant l'octroi des permis et certificats pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) situé au 640, boulevard N.-P.-Lapierre;
- amender le règlement sur la construction afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et intervention du service d'incendie. Un projet de règlement est également adopté à cet effet et il sera soumis à une séance de consultation publique le 3 juillet 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;
- amender le règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, afin de modifier certaines dispositions relatives au nouveau programme Rénovation Québec, volet « aide aux propriétaires de maisons lézardées ».

## **PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseil adopte un projet de règlement amendant le Règlement de zonage afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles.

## **RÈGLEMENTS**

Le conseil adopte des règlements pour :

- modifier le règlement sur la tarification des différents services municipaux;
- payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 415 000 \$, et autoriser un emprunt à cette fin;
- interdire, à compter du 22 avril 2018, la distribution de certains sacs d'emplètes composés de plastique conventionnel, oxodégradable, oxofragmentable ou biodégradable dans les commerces de détail situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, le tout en vue d'encourager un changement de comportement à l'égard de ces sacs et de réduire leur impact environnemental. La MRC effectuera notamment une tournée de l'ensemble des commerces cet automne afin de les accompagner dans cette transition.